



## Chèques étudiants du Grand Chalon

Dans le cadre de sa compétence, le Grand Chalon apporte une aide aux jeunes étudiants, sous la forme d'un chèque « Etudiant », qui font leur rentrée en premier année dans un établissement d'enseignement supérieur du Grand Chalon.

La base légale du traitement est l'exercice d'une mission de service public,

Le Président du Grand Chalon est le responsable de traitement,

Les données à caractère personnel collectées et traitées sont les données d'identification (nom et prénom) des étudiants ainsi que le nom de l'établissement de l'enseignement supérieur.

Il est rappelé que les données personnelles des étudiants sont collectées par les agents habilités du service de l'Enseignement supérieur du Grand Chalon auprès des Chefs d'établissement concernés dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité en matière de la protection de la donnée personnelle.

De même dans le cadre de ce dispositif, des actions de communication pourront être conduites. A ce titre, les données personnelles du présent traitement pourront être utilisées. Toutefois, les titulaires des données personnelles conservent la liberté de demander à tout moment le retrait de leurs données personnelles du fichier informatisé. Pour demander ce retrait, vous devez déposer votre demande auprès du DPD du Grand Chalon (voir l'adresse ci-après indiqué).

### Les destinataires de données personnelles sont :

- Les agents habilités de l'Enseignement supérieur,
- M. le Président du Grand Chalon ainsi que M. le Vice-président en charge de l'Enseignement supérieur,
- Les Membres du Cabinet du Président du Grand Chalon et la Direction de la communication,
- Les agents habilités de la Direction des finances et du PAF,
- Les agents habilités de la Direction des Systèmes d'Information,
- Les agents habilités du service des archives,
- Les agents habilités de la Trésorerie municipale,
- Les services du Grand Chalon bénéficiaires des chèques,

- Les associations culturelles ou sportives, les établissements culturels destinataires des chèques étudiants,

**La durée de conservation des données personnelles :** Elles sont conservées le temps nécessaire à la mise en œuvre du dispositif y compris les délais relatifs aux paiements et aux éventuels recours ou réclamations. Elles sont ensuite détruites ou conservées dans les conditions prévues par les règles des Archives publiques.

**Les Droits « Informatique et Libertés » :**

Au titre de la Loi « Informatique et Libertés », vous disposez du droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition.

**Pour exercer ses droits RGPD :** Vous devez contacter le DPD (Délégué à la protection des données) du Grand Chalon par courrier (23 avenue Georges Pompidou, 71100 Chalon-sur-Saône) ou par courriel ([dpd@legrandchalon.fr](mailto:dpd@legrandchalon.fr)).

**Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :** Si vous estimez, après avoir contacté le DPD du Grand Chalon, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)-Adresse postale : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.